Xavier Givelet
International Expert on Spatial Planning,
Magistrate at the Court of Accounts of Lyon,
France
xaviergivelet@yahoo.fr

L'EVALUATION DES POLITIQUES D'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Que l'on parle d'aménagement du territoire ou d'égalité des territoires, la question conduit inéluctablement vers un débat sur les politiques en faveur de l'attractivité des territoires, leurs succès et leurs échecs.

Il convient en premier lieu de rappeler qu'il est des territoires que l'on ne cherche pas à rendre attractifs – en termes d'implantation de populations et d'entreprises ; il s'agit essentiellement des zones fragiles ou disposant d'atouts naturels significatifs qui pourraient être mis en péril par un afflux de population. En Europe, on pense immédiatement aux parcs naturels, certes attractifs pour les touristes mais pas pour les touristes. Dans une autre dimension, en Chine, le 11ème plan quinquennal prévoyait la création de « zones de développement restreint » pour des régions faiblement dotées en ressources et à faible résistance environnementale, à faible attractivité pour l'économie et la population, et qui sont cruciales pour la sécurité écologique à l'échelle d'une zone plus vaste ou du pays tout entier[1].

Il est aussi des territoires qui sont attractifs de manière perverse : les bidonvilles de métropoles en développement où la misère attire la misère, ou les vallées industrielles polluées. Enfin, des territoires ont connu une attractivité non durable, qui paient très cher aujourd'hui l'absence de vision à long terme, par exemple les métropoles mono-industrielles de l'Union Soviétique ou, dans le même registre, la ville de Détroit aux Etats-Unis.

De fait, évaluer une politique d'attractivité des territoires nécessite non seulement, comme dans toute procédure d'évaluation, de comparer le résultat avec ce qui était attendu, mais également de porter un regard critique sur le résultat attendu et ses effets à long terme.

Cela nécessite donc qu'il y ait à diverses échelles du territoire, une véritable stratégie de répartition de la nature du développement et des types d'attractivité entre les territoires. Il ne s'agit pas de rétablir une répartition des compétences des territoires

[1] «Politiques et pratiques d'aménagement du territoire en Chine» étude réalisée par le cabinet AEIDL pour la DATAR en 2009. http://www.aeidl.eu/images/stories/pdf/datarchine.pdf

comme cela était pratiqué dans la planification soviétique, mais il faut garder à l'esprit qu'il n'est pas raisonnable de construire des «Silicon Valley» partout, au risque de faire émerger un phénomène insupportable de concurrence entre les territoires que certains élus appellent «déménagement du territoire».

Force est de constater, que ni les documents stratégiques de la politique régionale européenne, ni les débats sur le développement des territoires au sein des pays européens, ne portent sur la nécessité de cette complémentarité et des moyens d'y parvenir.

C'est seulement après que l'on aura pu, par un dialogue, certes difficile, concevoir des stratégies de complémentarité des territoires aux échelons, européen, nationaux, régionaux et de bassins de développement économique, que l'on pourra s'engager dans des démarches d'évaluation des politiques d'attractivité qui prendront alors tout leur sens et tout leur intérêt.

Mais la notion de complémentarité des territoires est bien difficile à mettre en œuvre, elle nécessite au préalable un dialogue serein et objectif d'autant plus difficile que l'on élève l'échelle stratégique du débat.